

## Licence "fin de saison"

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, **toute personne désirant adhérer pour la première fois à la Fédération française de cyclotourisme ou tout licencié n'ayant pas renouvelé sa licence depuis plus de 3 ans** bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2026 au tarif de la saison en cours. Pour continuer de bénéficier des garanties d'assurance, il sera obligatoire de renouveler gratuitement la licence de votre adhérent à l'ouverture de la saison 2026 et lui faire signer la notice d'assurance 2026.